PNUD MALI	**RAPPORT DE MISSION**		**Date :** 18 AVRIL 2021
Auteur(s) : Daouda N. Coulibaly ; Fousseyni Diakité	**Unité :** Gouvernance démocratique. (Projet décentralisation/	Contact : daouda.n.coulibaly@undp.org fousseyni.diakite@undp.org	**Annexe(s) :** TDR des activités/

(De) : Bamako, Mali (A) Ségou		**Partenaires rencontrés au cours de la**
14 MARS 2021	02 AVRIL 2021	Autorités administratives locales (maires, agents des collectivités, préfets et services techniques)

Objectif de la mission :

L'objectif général de la mission est de :

- Renforcer les capacités des élus, agents des collectivités, des représentants de l'Etat et services techniques déconcentrés financiers de l'Etat des cinq cercles (Ségou, San, Bla, Tominian et yorosso) sur le **budget-programme** en général et la **nouvelle nomenclature budgétaire** des collectivités territoriales en particulier, d'une part ;
- Former le comité de pilotage, les agents recenseurs de Sept (07) communes (Massala, Dioro, Diaramana, Kava, Kassorola, Yasso et Maou) sur leurs rôles et responsabilités dans le recensement de la matière imposable, d'autre part.

De façon spécifique, il s'agissait de :

- ❖ Au titre de la formation sur la nouvelle nomenclature budgétaire :
  - Le régime financier spécifique des collectivités territoriales ;
  - La nouvelle nomenclature budgétaire des collectivités territoriales.
- ❖ Au titre de la formation sur le recensement de la matière imposable :
  - Participer pleinement à l'effort d'actualisation de l'assiette fiscale ;
  - Identifier et recenser les nouveaux contribuables ;
  - Renforcer les capacités des collectivités territoriales ;
  - Participer à la lutte contre l'évasion fiscale ;
  - Améliorer les liens de collaboration entre les différents services impliqués dans la gestion de la fiscalité locale.
  - Améliorer le taux de recouvrement des impôts et taxes ;

Bref résumé des résultats de la mission :

Le résultat 4 « Les capacités de financement et de gestion financière des collectivités territoriales sont améliorées » du PTA qui a comme **Produit** « Les Collectivités territoriales ont amélioré leur capacité de mobilisation des recettes budgétaires propres » a été largement atteint à travers la réalisation des activités ci-dessous :

- ✓ Formation des élus et agents des communes sur la nouvelle nomenclature budgétaire des collectivités territoriales ;
- ✓ Appui à la révision de la matière imposable (RMI) des communes
- ✓ Échanges avec les autorités administratives et politiques sur les aspects programmatiques.

Comme résultats atteints :

1. **Formation des élus et agents des communes sur la nouvelle nomenclature budgétaire des collectivités territoriales ;**
   - Les participants sont informés sur le contenu de la nouvelle nomenclature budgétaire ;

- Les participants sont en mesure d'élaborer et d'exécuter le budget de leur collectivité conformément aux principes et étapes du décret N°2019 / 0587/ PRM du 31 juillet 2019 portant régime financier spécifique des Collectivités Territoriales.

2. **Appui à la révision de la matière imposable (RMI) des communes :**
   - Les 07 communes ont été dotées de nouveaux cahiers et carnets de famille ;
   - Un Comité de pilotage composé du Sous-préfet, du maire, des conseillers communaux, des services techniques déconcentrés de l'Etat, de la société civile (y compris les femmes et les jeunes) a été mis en place et formé;
   - Une équipe de supervision a été mise en place et formée ;
   - Des agents recenseurs identifiés et formés ;
   - Un calendrier de passage des équipes dans les villages a été adopté ;
   - Des opérations tests pratiques de recensement ont été organisées.

Par ailleurs, des rencontres avec les autorités administratives et politiques ont eu lieu pour leur remercier des six (6) ans de franche collaboration fructueuse et leur annoncé de la fin du projet après une évaluation dont ils seront impliqués dans le processus.

Contraintes/défis :

- la faiblesse des ressources financières et humaines des communes pour la durabilité des actions ;
- les insuffisances du suivi des collectivités par les services techniques de l'État ;
- la faible capacité des communautés à exiger la redevabilité des élus et personnels communaux, etc.

Opportunités :

- les perspectives de mise en œuvre des dispositions de l'Accord pour la paix relatives à l'appui aux collectivités ;
- la perspective de synergie avec la présence de bailleurs qui évoluent dans le domaine de l'appui aux collectivités, etc.

Conclusions

Le sentiment de satisfaction du bon déroulement de l'ensemble des actions du projet par les autorités administratives et politiques n'a pas fait l'ombre d'aucun doute dans les différentes interventions. Ils ont tout de même regretté la fin du projet car les chantiers de renforcement des capacités des collectivités territoriales sont encore énormes.

La recommandation forte qui a été formulé est de réitérer au PNUD et à la coopération Luxembourgeoise le souhait ardent des bénéficiaires pour mettre en place un projet de consolidation car les questions de recensement de la matière imposable, la nomenclature budgétaire, la prévention / gestion des conflits, la redevabilité (restitution publique) sont encore des sujets importants et d'actualités dans la plupart des collectivités de la zone d'intervention du projet.

Bref, une phase de consolidation des acquis s'impose selon les bénéficiaires pour une large couverture de la zone d'intervention.

Recommandations et Actions à prendre.	**Distribution**
1. Renforcement des capacités des acteurs sur la gestion financière des CT 2. Formation à l'intention des CT sur la comptabilité patrimoniale 3. Mettre en place et animer un cadre d'échanges entre les acteurs intervenants dans la gestion financière en vue d'harmoniser les pratiques 4. Mettre à la disposition des acteurs la nomenclature budgétaire des CT 5. Elaborer un guide d'explication des libellés de la nomenclature budgétaire	1. Senior Management 2. Direction du Programme 3. PMSU

des CT 6. Former et accompagner les collectivités territoriales pour l'élaboration des budgets 2022 sur : - la présentation fonctionnelle - la présentation croisée « nature-fonction » 7. Renforcer la capacité des élus et agents sur la nouvelle nomenclature 8. Former les acteurs (CT, représentant de l'Etat, perception, contrôle financier) sur l'élaboration du budget additionnel 9. Faire remonter à la DNTCP le souci d'harmonisation u compte d'imputation de l'ITS dans les budgets des collectivités territoriales 10. Suivi régulier et l'assistance des agents recenseurs par les superviseurs et le comité de pilotage.	